

**Séance ordinaire**

Etaient présents : Josiane CARRETIÉ, Claude BONNE, Michel THIBAUT, André JENOUDET, Claude ROZ, Cédric FAYE, Valérie ROUX, Sébastien TRASSAERT

Absent Excusé :

Absent : Frédéric GIBAUD a donné procuration à Josiane CARRETIÉ

Gérard GUYOT a donné procuration Claude ROZ

Gérard POYET a donné procuration à Claude BONNE

Secrétaire de séance : Claude ROZ

Secrétaire auxiliaire : Nathalie MORAND

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence et demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**I - DETR**

Entendu l'exposé de Madame le Maire concernant les demandes de subvention déposées en Préfecture pour les projets de la gendarmerie et de la réfection du toit de la médiathèque,

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

ACCEPTE de prendre les délibérations pour le dépôt des deux DETR

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**II- TRAVAUX**

Rapporteur Michel THIBAUT

- Le filet de tennis sera installé en novembre 2016 par l'entreprise Dam' Paysage
- Les trottoirs rue Lezay Marnésia se feront en deux parties par l'entreprise BOISSON
  - 1<sup>ère</sup> partie sur le haut de la rue : fin d'année
  - 2<sup>ème</sup> partie sur le bas de la rue : début d'année 2017Les riverains seront prévenus par courrier.
- Le pont Barraud : un rendez-vous téléphonique est programmé avec l'agence de l'eau pour établir les possibilités de travaux sur ce pont. De plus, un panneau de d'interdiction pour les véhicules de plus de 3 t 5 va être mis en place. et un autre sera implanté 600 mètres avant le pont annonçant l'interdiction.

**III - COMMUNE NOUVELLE**

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire sur la création de la commune nouvelle,  
CONSIDÉRANT l'envoi du projet de charte à chaque conseiller,

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité :

ACCEPTE les différents points proposés à cette création,

VALIDE la charte régissant la création de la commune nouvelle de VAL SURAN,  
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

#### **IV-ONF - ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2017**

Lors du Conseil du 03 octobre dernier, l'assiette et la destination des coupes pour l'année 2017 ont été désignées. Il convient de statuer sur la rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure.

Après délibération, Le Conseil municipal à l'unanimité

DEMANDE à l'ONF d'assurer une prestation technique à donneur d'ordre,

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant à la rémunération de l'ONF pour l'exécution de cette prestation,

#### **V-SIDEC**

Mme le Maire expose :

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la Commune de Saint Julien adhère à la 2<sup>ème</sup> consultation du groupement de commande pour l'achat d'électricité. Cette adhésion est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Les huit syndicats départementaux d'Energies de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ont décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'énergie. Pour rappel, la mobilisation de la 2<sup>ème</sup> consultation a fédéré 219 membres permettant d'obtenir des réductions de coûts énergétiques de 10 à 30 % en moyenne.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

ACCEPTE d'adhérer à la 3<sup>ème</sup> consultation,  
VALIDE la désignation du SIEEEN (Nièvre) comme coordinateur,  
AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes pur l'achat d'énergies sur le périmètre de la région BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

#### **VI -REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

L'assurance GROUPAMA et suite aux rapports d'expertise expertise concernant différents sinistres déposés pour les façades Ouest et Est de la salle des fêtes, une indemnité provisoire de 25 000.00 € par sinistre.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

ACCEPTE cette indemnité provisoire  
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

#### **VII -REMBOURSEMENT DE CAUTION**

Entendu l'exposé de Madame le Maire précisant que Madame Léa BARRAUD va quitter son logement au 1<sup>er</sup> novembre 2016

Considérant que l'état des lieux aura lieu contradictoirement entre les deux parties le 29 octobre 2016

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de rembourser à Madame Léa BARRAUD l'intégralité de la caution versée à l'entrée dans les lieux soit 302.00€ si l'état des lieux le permet

## VIII - FERMAGE

1) CONSIDÉRANT l'article 1 de l'arrête du 13 juillet 2016 constatant pour 2016 l'indice national des fermages,

Le tarif du fermage pour cette année est reporté comme suit :

	PARCELLE	MONTANT ANNEE 2015	MONTANT ANNEE 2016
Mr ECOIFFIER P.	ZH 70-ZE150-ZH184	411.70 €	409.95 €
Mr LAMBERON S.	ZB 55	145.02 €	144.41 €
Mme CATTENOT	ZD 19	204.90 €	204.04 €

2)Le terrain cadastré ZD 73 situé en Chivière va être borné pour permettre à la commune la facturation à l'exploitant soit Monsieur LAMBERON.

## IX - BILAN CAMPING

Le bilan du camping est reporté à une date ultérieure. En effet, il manque des éléments pour établir un rapport.

## X - PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire demande au conseil municipal de renouveler les bons d'achat pour les agents communaux. Suite à la réflexion de Monsieur Sébastien TRASSAERT, ce point sera reporté au conseil du 28 novembre.

## XI - REPAS DES AINES

Rapporteur Claude BONNE

Cette année le repas des Aînés se déroulera le samedi 17 décembre à 12h à la salle des fêtes.

## XII - QUESTIONS DIVERSES

### Remerciements :

Monsieur et Madame BODARD remercie la commune pour les numéros de rue.

### Terrain de foot :

Le devis a été envoyé auprès de la Sté SURANELEC concernant l'éclairage du terrain de foot.

### Gendarmerie :

Les compteurs d'eau de la gendarmerie vont être relevés par la SOGEDO.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30***

***Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.***